

**RÉSOLUTION**  
**2020-030**

**TRANSACTION**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 13 janvier 2020, et ce, à la suite de la démission de quatre élus;

**CONSIDÉRANT QUE** tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le 14 janvier 2020, le Président de la Commission municipale a désigné monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, et en son absence madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** 9148-3701 Québec inc. (F.A.S.R.S YSYS Corporation) a déposé une demande introductive d'instance à la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery dans le dossier 65-22-002963-197 de la Cour du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**une transaction est intervenue entre les parties;

**CONSIDÉRANT** que la dépense sera imputée au poste numéro 55-131-10;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** la transaction conclue entre la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery et la compagnie 9148-3701 Québec inc. (F.A.S.R.S YSYS Corporation) dans le dossier 65-22-002963-197.

**DÉSIGNER** le maire et la directrice générale pour signer tout document à cette fin au nom de la municipalité.

---

Martin St-Laurent  
Membre  
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président